



**LA SEYNE
SUR MER**

Marc VUILLEMOT

Maire de La Seyne-sur-Mer

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de La Seyne-sur-Mer

La Seyne-sur-Mer, le 28 Mars 2018

Conseils de quartier de La Seyne-sur-Mer

Nos Réf. : MV/CJ/CV/18-80

Objet : Présence postale à Tamaris

Mesdames, Messieurs les Conseille(è)r(e)s de quartier,

Depuis plusieurs mois, syndicats et collectifs de défense de bureaux de poste ont engagé une mobilisation d'envergure nationale pour réclamer le maintien d'une présence postale de qualité sur chacun de nos territoires en opposition au plan de restructuration du *Groupe La Poste*.

Cette restructuration menace le maintien de bureaux de Poste de proximité jugés déficitaires tel que celui de Tamaris situé dans le secteur sud de notre Commune.

Ce démantèlement, qui prétend viser une meilleure efficacité économique et sociale, précipite la dégradation des conditions de travail des agents postiers et impacte directement la qualité du service postal rendu aux usagers.

Ce processus de privatisation assortit de critères très stricts de rentabilité les missions de service public auxquelles doit prétendre *La Poste*, affectant ainsi son rôle social.

Il confronte en outre les élus locaux au recul constant de la présence postale sur leurs territoires laissant entendre aux usagers qu'il revient aux communes de prendre en charge ce service postal au prétexte de sa dimension publique.

Pourtant, il est clair que le *Groupe La Poste* défend des enjeux privés au détriment de ses missions d'intérêt général et impose aux territoires une mutation de leur présence postale au nom d'une logique rentable.

Localement, nous n'entendons pas cautionner ce processus et souhaitons à l'inverse participer à la reconquête du service public postal en ne contribuant pas à son déclin progressif.

Dans le cadre de nos négociations avec la Délégation Départementale du *Groupe La Poste*, la mutation du bureau de Tamaris en *Agence Postale Communale* ou en *Relais Poste* est préconisée avec ténacité par nos partenaires, bien que ces deux formes postales altèrent fortement la qualité du service rendu aux usagers.

En outre, les héritiers de Michel PACHA ont fait valoir leur droit de propriété sur le bâtiment qui abrite l'actuel bureau de Tamaris et invitent La Poste à libérer les lieux en septembre prochain.

Devant l'urgence de maintenir ce point postal de proximité, j'ai à ce titre interpellé Monsieur Le Préfet du Var fin 2017 afin de lui soumettre un projet de mutualisation sous forme d'une *Maison des Services au Public* sous l'égide de La Poste.

En cas de refus, nous préconisons d'implanter ce guichet postal au sein de la Bibliothèque municipale du Clos Saint-Louis, située à proximité de l'actuel bureau de Poste de Tamaris.

Attaché tout comme vous à la défense des intérêts locaux, je reste convaincu que ce dispositif novateur déploiera une offre de services publics transversaux en préservant notre outil postal de proximité.

Vous remerciant de votre vigilance dans cette affaire, soyez sûr(e)s de pouvoir compter, Mesdames et Messieurs les Conseille(è)r(e)s de quartier, sur la constance de notre engagement.

Marc VUILLEMOT

